



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 9 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Valérie MICK RIVES, Daniel CORRE, Patricia JOURDAN, Patrick BALDY, Josette MARINI, Jean-Marc BLANQUART, Virginie BOUILLER, Sylvain GAULE, Laura MARECHAL, Gilles CATHAUD, Céline CARON, Laurent CONRAD-BRUAT, Ida QUESNEAU, Chantal LUCAS, Angélique RIVIERE, Patrick DRONNE, Evelyne LEGRAS

Absent excusé : Jean-Christophe DAUMAS

Pouvoir : Osnel JAVEL donne pouvoir à Daniel CORRE

Secrétaire de séance : Patrick BALDY

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18

N° 2026/19

Objet : Demande de subvention au titre des amendes de police pour l'année 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-10, L2334-24 et R2334-10 ;

VU la délibération cadre n°2022-04-0010 du Conseil Départemental de l'Essonne, en date du 28 mars 2022, précisant les nouvelles modalités de répartition de la dotation dans le cadre du produit des amendes de gendarmerie et de police relatives à la circulation routière ;

CONSIDÉRANT que les collectivités de moins de 10 000 habitants ayant la compétence en matière de voirie peuvent bénéficier de subventions issues du produit des amendes de police relatives à la circulation routière ;

CONSIDÉRANT que ces éléments constituent pour la collectivité une opportunité d'œuvrer en faveur de l'amélioration des circulations et de la sécurité routière ;

CONSIDÉRANT que le parking de l'école nécessite la création de places de stationnements pour les personnes à mobilité réduite, la mise en accessibilité du chemin piétonnier existant ainsi que la matérialisation d'un passage piéton pour la sécurisation des déplacements piétons entre le chemin et l'école ;

CONSIDÉRANT que les travaux de mise en sécurité des cheminements piétons et ceux de l'organisation du stationnement incluant les signalisations horizontales et verticales requises figurent dans la liste des types d'actions éligibles pour bénéficier de cette subvention ;

CONSIDÉRANT que le montant total de ces travaux s'élève à 9 235 € H.T. soit 11 082 € T.T.C. ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

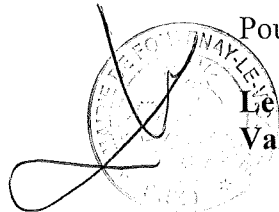
APPROUVE le projet de réfection du parking de l'école, notamment la création de places de stationnements pour les personnes à mobilité réduite, la mise en accessibilité du chemin piétonnier existant ainsi que la matérialisation d'un passage piéton pour la sécurisation des déplacements piétons entre le chemin et l'école.

SOLLICITE l'attribution de la subvention au titre des amendes de police pour l'année 2026, au taux maximum applicable, auprès du Conseil Départemental de l'Essonne, pour le projet susvisé.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents utiles au présent dossier.

Fait à Fontenay le Vicomte, le 10 avril 2026

Pour extrait conforme



Le Maire,
Valérie MICK RIVES